

N°33/6.10

**AGENDA 21 DE LA VILLE DE MORGES :
PLAN MOBILITE POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET CONCEPTS ENERGETIQUES**

Municipalité en corps

1	PREAMBULE	3
2	PLAN MOBILITE POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE.....	3
	2.1 Objectifs du plan mobilité de l'administration communale	3
	2.2 Organisation de la démarche.....	4
	2.3 Elaboration du plan mobilité.....	4
	2.4 Calendrier prévisionnel	6
3	STRATEGIE ENERGETIQUE	6
	3.1 Planification énergétique globale.....	7
	3.2 Plan directeur localisé Ouest-morgien et concept énergétique.....	8

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Par cette communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal des orientations et des mesures concrètes prises dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Morges.

L'Agenda 21 de la Ville de Morges a mis en évidence six axes de travail prioritaires pour l'horizon 2011 validés par la Municipalité dans sa séance du 22 février 2010, incluant, entre autre, le développement d'un plan mobilité pour l'administration communale et le renforcement de la stratégie énergétique.

Le plan mobilité de l'administration communale a été lancé officiellement par la Municipalité le 25 mai 2010 et une enquête mobilité auprès des collaborateurs est en cours. Quant au renforcement de la stratégie énergétique, deux actions majeures sont en développement qui permettront de définir la stratégie future et un programme d'actions en la matière.

2 PLAN MOBILITE POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le développement d'un plan mobilité pour l'administration communale s'inscrit dans le cadre de la politique actuelle de mobilité menée sur le territoire morgien, visant à assurer une accessibilité multimodale du centre, conserver un espace public de qualité tout en densifiant et à limiter, voire diminuer, la pollution de l'air et les nuisances sonores.

Ce plan mobilité pour l'administration communale permettra d'optimiser les modes de déplacement du personnel communal et de servir d'exemple pour inciter les entreprises de la ville et de la région à engager des expériences similaires.

Ci-dessous sont exposés les objectifs, l'organisation de la démarche, l'élaboration du plan mobilité et les étapes-clés du projet.

2.1 Objectifs du plan mobilité de l'administration communale

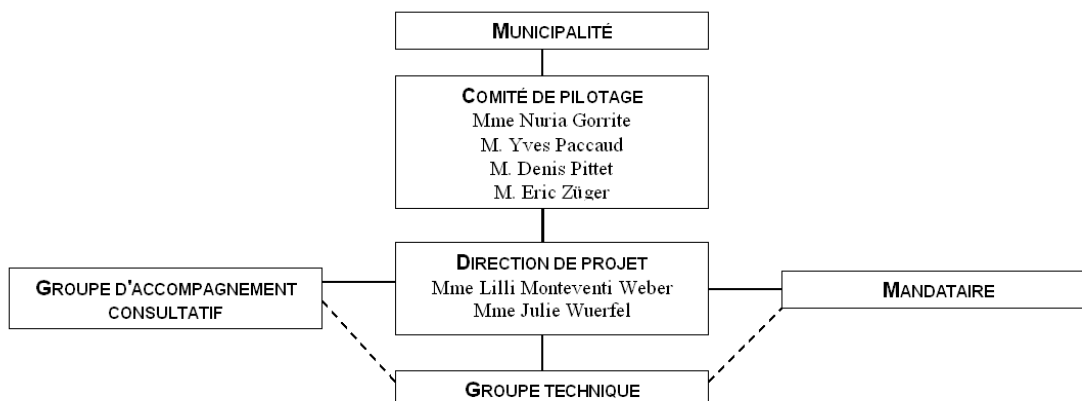
Le plan mobilité pour l'administration communale permettra de proposer des mesures qui faciliteront les déplacements des collaborateurs en tenant compte de leurs besoins et qui promouvoir l'équité de traitement et d'accès aux différents modes de transport.

Il aura pour objectifs de :

- contribuer à l'effort global mis en place en ville de Morges pour améliorer la qualité de vie, tout en assurant la densification;
- contribuer à la réduction des émissions de CO₂ par une diminution significative des transports individuels motorisés et par une meilleure gestion des déplacements;
- définir une politique de gestion des déplacements professionnels et de gestion des places de parc pour les collaborateurs au plus près des besoins;
- favoriser et promouvoir les transports publics, le covoiturage et la mobilité douce dans les déplacements pendulaires.

2.2 Organisation de la démarche

Pour mener à bien le développement et la mise en œuvre du plan mobilité de l'administration communale, l'organisation suivante a été définie :



En plus de l'organisation classique de projet, un **Groupe d'accompagnement consultatif** a été créé dans le but d'assurer le développement d'un plan mobilité associant le personnel de l'administration communale. Il est constitué des membres de la Commission consultative du personnel qui représentent les différents services de l'administration. Ce Groupe consultatif a ainsi pour tâche de réagir aux propositions qui lui sont soumises et d'assurer le relais entre la Direction de projet/le Groupe technique et le personnel communal. Il aura ainsi la responsabilité de transmettre au personnel de l'administration les orientations et propositions discutées pendant les séances de travail et à l'inverse de relayer à la Direction de projet les remarques recueillies auprès des collaborateurs.

Le **Groupe technique** a pour rôle de planifier le projet et sa mise en œuvre (démarche, ressources prévues, options techniques,...). Il est composé des chefs de service de l'administration communale.

Le soutien d'un **mandataire** pourra être sollicité. Ce dernier aura un rôle d'accompagnement et d'expertise dans les séances de travail des différents groupes. De plus, il pourra également être en charge des présentations publiques à l'intention du personnel communal.

2.3 Elaboration du plan mobilité

Le plan mobilité sera développé au travers de plusieurs étapes qui pourront partiellement être menées en parallèle : le lancement officiel du plan mobilité, l'enquête mobilité, le développement du plan mobilité, sa mise en œuvre et son suivi, ainsi que la communication et la sensibilisation y relatives. En même temps, la gestion de la mobilité pourra être promue auprès des entreprises de la ville et de la région.

Lancement du plan mobilité

Dans le but de promouvoir la participation de tous et d'affirmer la volonté municipale, une communication de la Municipalité a d'ores et déjà été envoyée à tous les employés communaux. Elle informait les collaborateurs des objectifs poursuivis et des étapes de la démarche.

Enquête mobilité

Une enquête mobilité visant l'ensemble du personnel communal a été lancée le 9 juin pour une durée de trois semaines, soit jusqu'au 30 juin 2010. Elle est menée par questionnaire en ligne et par questionnaire papier pour les personnes qui n'ont pas d'accès informatique. Elle a pour objectifs :

- d'identifier les pratiques et les habitudes actuelles en terme de mobilité et de déplacements;
- de déterminer les besoins et les attentes en la matière (modes de transport, flexibilité,...);
- de pouvoir apprécier le degré d'acceptabilité ou de résistance aux différentes mesures qui pourraient être proposées.

L'analyse des résultats de cette enquête et d'autres données de base récoltées (nombre de macarons vendus, coûts des déplacements professionnels,...) permettra d'élaborer des propositions de mesures et de les évaluer en terme de coûts-bénéfices.

Développement du plan mobilité

Le plan mobilité sera développé par le Groupe technique en collaboration avec le Groupe consultatif d'accompagnement et en suivant différentes étapes :

- analyse de l'enquête et projection cartographique des habitudes modales et des possibilités de transport (covoiturage, transports publics, mobilité douce);
- élaboration du catalogue des mesures potentielles;
- évaluation de l'applicabilité des mesures (coûts de mise en place et de maintien, faisabilité technique, attitudes et réactions des employés,...);
- définition des objectifs quantitatifs;
- définition du budget à allouer;
- finalisation du catalogue de mesures;
- développement des outils nécessaires à la mise en œuvre du plan mobilité (par exemple, plate-forme covoiturage, kit mobilité pour les nouveaux employés,...);
- choix des indicateurs de suivi.

Les propositions de mesures seront soumises à la Municipalité pour validation. Selon le montant du budget estimé, un préavis sera déposé au Conseil communal.

Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre sera engagée par une phase d'essai d'une année, avec deux jalons intermédiaires au bout de trois, puis six mois. Il s'agit d'accompagner le lancement du plan mobilité et de l'adapter en fonction des premiers résultats. A l'issue de la phase test, une analyse basée sur les indicateurs de suivi pourra être effectuée. Elle sera reconduite ensuite tous les deux ans.

Communication et sensibilisation

Il est nécessaire d'assurer des actions de communication et de sensibilisation tout au long du processus, notamment lors de la publication des résultats de l'enquête, des décisions sur les premières grandes orientations du plan mobilité, de la mise en œuvre du plan mobilité et de la phase de suivi. Pour ce faire, la newsletter interne, des présentations publiques, un concours mobilité et des outils d'information continue (kit nouveaux employés,...) seront utilisés et/ou développés.

Promotion de la gestion de la mobilité auprès des entreprises

Dans le but de promouvoir la réplique de la démarche menée au sein de l'administration communale, un dialogue avec les entreprises morgiennes sur la gestion de la mobilité sera engagé. Pour ce faire et dans un premier temps, les grandes entreprises du territoire communal seront contactées afin de sonder leur intérêt.

Dans un deuxième temps, un "apéritif mobilité" pourra être organisé pour présenter la démarche. Des mandataires spécialisés dans le domaine de la mobilité ainsi que l'Association öbu (qui a récemment développé un outil d'analyse de la mobilité au sein des entreprises, "mobitool") et SuisseEnergie pour les communes (qui a un programme dédié à la promotion de la gestion de la mobilité en entreprises) pourraient y être conviés.

Les entreprises et commerçants pourraient bénéficier de l'aide de la commune pour l'établissement de leur plan mobilité. Les modalités du soutien communal restent encore à définir (financier, logistique, conseils,...). Dans le but de bénéficier d'un soutien financier tant pour le plan mobilité de l'administration communale que pour les entreprises, la commune va déposer une demande à SuisseEnergie pour les communes pour participer au "Programme pour la promotion de la gestion de la mobilité dans les entreprises". Ce programme permet aux administrations communales de développer leur plan mobilité tout en encourageant les entreprises privées de plus de 50 employés sises sur leur territoire à faire de même. En soutenant la démarche des entreprises, la commune pourrait recevoir une subvention de maximum CHF 10'000.00, et en sus CHF 5'000.00 par entreprise engagée. Une partie des subventions doit revenir aux entreprises.

2.4 Calendrier prévisionnel

- **juin 2010** : enquête mobilité (en cours)
- **début septembre 2010** : présentation de l'analyse de l'enquête mobilité au personnel de l'administration
- **septembre 2010 à avril 2011** : développement du programme de mesures et présentation(s) intermédiaire(s) des orientations préliminaires du plan mobilité
- **mai 2011** : validation de la Municipalité du programme de mesures
- **juin 2011** : présentation du préavis pour le budget de mise en œuvre du plan mobilité (si nécessaire) au Conseil communal
- **septembre 2011** : présentation du plan mobilité finalisé à l'administration communale et mise en œuvre
- **décembre 2011 et mars 2012** : bilans intermédiaires
- **septembre 2012** : bilan de la phase test et poursuite de la mise en œuvre.

3 STRATEGIE ENERGETIQUE

Le Protocole de Kyoto arrive bientôt à son terme et devrait se prolonger par un accord post-Kyoto. A la Conférence de Copenhague, qui s'est déroulée en décembre dernier, aucun accord n'a malheureusement pu être trouvé. La Suisse a néanmoins annoncé un objectif commun avec l'Europe de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 20% pour 2020 par rapport aux émissions de 1990. Pour y parvenir, les communes devront participer à cet effort global. En tant que Cité de l'énergie, Morges se doit de participer à la réduction de ses émissions. De nombreuses actions sont déjà menées, telles que le suivi énergétique et l'assainissement progressif des bâtiments communaux, les mesures d'économie d'énergie sur l'éclairage public, ou encore l'octroi de subventions via le fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Pour renforcer la participation de Morges à cet effort commun, la Municipalité a décidé de consolider sa stratégie énergétique, comprenant des objectifs précis et des actions concrètes. Pour ce faire, deux concepts énergétiques, un global et un spécifique pour le Plan directeur localisé Ouest-morgien sont en phase d'élaboration.

Ces deux concepts menés en parallèle sont complémentaires et permettent, pour le premier, de définir la stratégie énergétique globale et un catalogue d'actions à l'échelle du territoire communal et, pour le deuxième, de définir, à l'échelle de quartier et par une démarche reproductible, le potentiel des ressources énergétiques renouvelables et l'optimisation de leur utilisation. Ce deuxième concept permet une mise en œuvre concrète quartier par quartier de la stratégie énergétique.

3.1 *Planification énergétique globale*

Un concept énergétique pour la Ville de Morges va prochainement être élaboré à l'aide de l'outil développé et mis à jour par le Service de l'environnement et de l'énergie du Canton de Vaud (SEVEN)¹. Il s'agit d'un outil qui permet d'analyser la situation énergétique actuelle (profil énergétique), de fixer des objectifs et de planifier la mise en œuvre des actions.

Etablissement du profil énergétique

La première étape consiste en l'établissement du profil énergétique de la Ville de Morges. Ce dernier permettra de mettre en évidence la situation énergétique de la commune, notamment en terme d'énergies renouvelables. Le profil énergétique est établi dans trois domaines distincts : le territoire communal dans son ensemble, les infrastructures et bâtiments communaux et les ressources énergétiques renouvelables du territoire.

Huit indicateurs, permettant d'effectuer un suivi et d'aboutir à des résultats comparables avec d'autres communes, sont utilisés pour analyser ces domaines, dont les données sont en partie fournies par le Canton :

- la consommation annuelle d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments privés et publics;
- la consommation annuelle électrique totale sur le territoire;
- la qualité de l'offre en transports en commun et en mobilité douce;
- la consommation annuelle d'énergie finale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et la consommation d'électricité des bâtiments communaux;
- la consommation annuelle d'électricité pour l'éclairage public;
- les émissions de CO₂ des véhicules communaux;
- le potentiel de chaleur pouvant être produite avec des énergies renouvelables (bois, solaire, biomasse, STEP, géothermie) existant sur le territoire communal;
- le potentiel d'électricité pouvant être produite avec des énergies renouvelables (bois, solaire, biomasse, STEP, hydraulique) existant sur le territoire communal.

Une fois les données recueillies, ces indicateurs illustreront l'état énergétique de la commune et feront office de référence.

Définition des objectifs

Les données communales seront ensuite comparées aux valeurs cibles fournies par l'outil du SEVEN (compatibles avec les objectifs de la société à 2000 Watts) et aux objectifs suisses et cantonaux. Cette analyse ainsi que l'intégration des priorités du programme de législature permettront de définir les orientations de la stratégie énergétique de la commune et des objectifs concrets.

¹ L'utilisation de cet outil a fait l'objet d'une décision municipale en date du 26 octobre 2009.

Sélection du catalogue d'actions

Une fois les objectifs fixés, il sera nécessaire d'identifier les actions permettant de les atteindre. L'outil d'Aide à l'analyse, également fourni par le SEVEN, regroupe un catalogue de 29 actions (réparties en 6 thèmes correspondant à ceux du processus Cité de l'énergie²) qui sont passées en revue selon le niveau de mise en œuvre déjà effectué par la commune et les possibilités d'actions nouvelles. Les effets de chaque action potentielle sur les huit indicateurs sont ensuite évalués.

Il en résulte une sélection d'actions réalisables parmi lesquelles la commune peut définir son programme d'actions.

Aboutissement de la démarche

Au terme de cette démarche, la commune bénéficiera ainsi d'un concept énergétique complet qui servira de fil conducteur pour les décisions communales en matière énergétique en se basant sur une vision à long terme et sur des objectifs.

Le concept énergétique sera finalisé d'ici à mai 2011.

3.2 Plan directeur localisé Ouest morgien et concept énergétique

La planification territoriale est un élément-clé pour planifier et promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans les projets d'urbanisme. Le Plan directeur communal et un certain nombre de plans d'affectation intègrent déjà une réflexion et des mesures à ce sujet (Plan directeur localisé de Morges Gare-Sud, Plan de quartier Charpentiers-Nord II et Plans partiels d'affectation de En Bonjean et du Sud-Est morgien).

Dans le but d'affermir la planification énergétique à l'échelle de quartier et de dégager des éléments stratégiques pour la gestion énergétique des plans d'affectation, un mandat, financé par le SEVEN, vient de démarrer sur le périmètre du Plan directeur localisé Ouest-morgien et plus particulièrement sur le Plan partiel d'affectation La Prairie-Nord/L'Eglantine. Il a pour but de minimiser les consommations énergétiques et d'optimiser l'utilisation d'énergies renouvelables.

Il s'agit de développer un concept énergétique qui prend en compte le potentiel des ressources locales, les besoins énergétiques actuels et futurs et qui définira les énergies prioritaires pour le quartier. L'objectif du concept énergétique est de tendre vers la société à 2'000 Watts.

Le mandat se déroulera en 4 phases:

- diagnostic du site et inventaire des besoins énergétiques actuels et futurs;
- potentiel des énergies renouvelables et modes d'approvisionnement possibles;
- proposition de scénarios d'approvisionnement, faisabilité technico-économique et impacts de chaque scénario sur le Plan partiel d'affectation La Prairie-Nord/L'Eglantine;
- synthèse et choix du scénario le plus pertinent pour le Plan partiel d'affectation La Prairie-Nord/L'Eglantine.

Dans le but de dégager des éléments stratégiques pour la gestion énergétique d'autres périmètres du territoire morgien et pour assurer une cohérence globale entre les différents plans d'affectation, le périmètre de réflexion en terme de stratégie d'approvisionnement sera le plus large possible et prendra en compte l'ensemble de la commune selon le niveau de pertinence (notamment pour les deux premières phases). Les synergies possibles entre les différents acteurs économiques en terme de flux énergétiques et de matière seront intégrées.

² Les 6 thèmes du processus Cité de l'énergie sont : (1) l'aménagement du territoire, la planification énergétique et la police des constructions, (2) les infrastructures et les bâtiments communaux, (3) l'approvisionnement énergétique, (4) la mobilité et les transports, (5) l'organisation interne et (6) la communication.

Ainsi, ce concept énergétique effectué pour le périmètre du Plan directeur localisé Ouest morgien pourra être, par la suite, adapté à d'autres périmètres du territoire morgien. Les stratégies énergétiques et les énergies prioritaires à l'échelle de quartier ou de groupement de quartiers seront définies de façon progressive en fonction de leurs caractéristiques spécifiques et des opportunités des sites. Les résultats sont attendus pour mai 2011.

En conclusion

Plan mobilité de l'administration communale : le plan mobilité de l'administration communale a été officiellement lancé le 25 mai 2010 et le programme de travail a été défini. Il comprend une collaboration étroite avec les chefs de service et le personnel communal (notamment via le Groupe d'accompagnement consultatif). La définition des mesures aura lieu entre septembre 2010 et avril 2011 et la mise en œuvre au plus tard en septembre 2011.

Renforcement de la stratégie énergétique : deux concepts énergétiques, à des échelles différentes, sont en cours d'élaboration. Le premier permettra de définir les orientations énergétiques globales à l'échelle du territoire morgien. Le second, à l'échelle du Plan directeur localisé Ouest morgien, permettra d'affermir la planification énergétique à l'échelle de quartier et de dégager des éléments stratégiques pour la gestion énergétique des plans d'affectation. En outre, il permettra la mise en œuvre concrète quartier par quartier du concept énergétique global. Les résultats sont attendus pour mai 2011.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 juin 2010.

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 23 juin 2010.